

# Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Évaluation

## Équipier SUAP



Décembre 2020 – Version 1.0



Service formation-sport  
Groupement RH-formation  
SDIS de l'Indre

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le 02/02/2021



ID : 036-283600120-20210201-BU\_20210201\_05B-DE

# Table des matières

1.	<i>Objectifs et finalités de la formation</i> .....	4
1.1	<i>Objectifs du référentiel</i> .....	4
1.2	<i>Public concerné par le référentiel</i> .....	4
1.3	<i>Formation visée par le présent référentiel</i> .....	4
1.4	<i>Objectifs et orientations départementales</i> .....	4
1.5	<i>Conditions d'accès</i> .....	5
2.	<i>Documents de références et réglementaires</i> .....	5
3.	<i>Profil attendu en fin de formation</i> .....	5
3.1	<i>Eléments de compétences associées</i> .....	6
3.2	<i>Evaluation</i> .....	10
3.3	<i>Modalités et critères d'évaluation</i> .....	10
3.4	<i>Modalité de certification</i> .....	14
3.5	<i>Composition de la commission</i> .....	15
3.6	<i>Gestion des compétences non-validées</i> .....	15
3.7	<i>Gestion des compétences validées (diplôme/attestation)</i> .....	15
4.	<i>Conception du parcours de formation</i> .....	16
4.1	<i>Le chronogramme</i> .....	16
4.2	<i>Modalités de réalisation des MSP</i> .....	17
4.3	<i>Le débriefing</i> .....	18
4.4	<i>Modalités de réalisation des ateliers pédagogiques personnalisés (APP)</i> .....	18
5.	<i>Modalité de mise en œuvre</i> .....	19
5.1	<i>Gestion administrative</i> .....	19
5.2	<i>Nombre et qualité des acteurs de formation</i> .....	19
6.	<i>Annexes</i> .....	20

## 1. Objectifs et finalités de la formation

### 1.1 Objectifs du référentiel

Le présent **Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Évaluation (RIOFE)** s'inscrit dans le cadre de l'**arrêté du 22 août 2019** relatif aux formations de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Comme le précise l'article 4 du même arrêté, chaque formation fait l'objet :

- d'un **référentiel national d'activités et de compétences (RNAC)**, définissant les blocs de compétences, la durée, l'organisation et le contenu des formations attachées à chaque emploi ou activité
- d'un **référentiel national d'évaluation (RNE)**, fixant pour chaque emploi ou activité les modalités de l'évaluation des compétences.

Ce RIOFE est la déclinaison de ces référentiels (RNAC et RNE) au niveau du SDIS36 pour la mise en œuvre de chacune des formations qu'il organise. Il permet de fixer le parcours de formation devant être suivi par les apprenants pour acquérir les compétences recherchées. Il est le guide à suivre par l'équipe pédagogique pour la mise en œuvre des activités successives permettant le développement progressif des compétences attendues en fin de formation.

### 1.2 Public concerné par le référentiel

Le RIOFE s'adresse aux « formateurs en premiers secours » et « formateurs accompagnateurs » en SUAP du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre. Ils doivent être à jour de leurs formations continues. Toute autre personne susceptible de participer à une action de formation (expert, membres SSSM etc.) dans le cadre d'un « équiper prompts secours » ou « équipier VSAV » devra obligatoirement être accompagnée d'un formateur dudit stage.

### 1.3 Formation visée par le présent référentiel

Le présent RIOFE précise le parcours de formation devant être suivi par l'ensemble des apprenants équipier de sapeur-pompier pour le domaine d'activité du « secours d'urgence à la personne » (SUAP). Ce parcours est composé de deux stages permettant d'obtenir les compétences suivantes : « équipier prompt-secours » et « équipier VSAV ».

### 1.4 Objectifs et orientations départementales

L'équipier SUAP intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours sous l'autorité d'un chef d'agrès.

La formation « d'équipier SUAP » est une activité de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire et de la formation d'intégration de sapeur-pompier professionnel.

La durée de la formation validée par l'institution est de 80 heures réparties ainsi :

- 40 heures pour la formation « équipier prompt-secours »
- 40 heures pour la formation « équipier VSAV »

## 1.5 Conditions d'accès

Le stage « équipier prompt-secours » est ouvert à tout sapeur-pompier du corps départemental apte médicalement.

Le stage « équipier VSAV » est ouvert à tout sapeur-pompier titulaire du stage « équipier prompt-secours ».

## 2. Documents de références et réglementaires

L'ingénierie pédagogique doit se construire en intégrant les documents de référence suivants :

- Référentiel National d'Activités et de compétences de l'emploi tenu par les équipiers de sapeur-pompier volontaire (version n°1 du 22/08/2019)
- Référentiel National d'Activités et de compétences de l'emploi tenu par les équipiers de sapeur-pompier professionnel (version n°1 du 22/08/2019)
- Recommandations PSE-fiches modifiées

Les ressources nationales sont consultables en suivant le lien :

→ <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>

## 3. Profil attendu en fin de formation

Cette formation comprend les unités d'enseignement « équipier prompt secours » et « équipier VSAV ». Celles-ci ont pour objet de faire acquérir aux stagiaires les compétences nécessaires pour tenir l'emploi d' « équipier SUAP ».

Cette qualification fixe les différentes capacités nécessaires afin que le titulaire soit capable d'agir avec ou sans matériel de premier secours.

Le résultat attendu après formation est donc de permettre à l' « équipier SUAP » de réaliser les activités définies par le Référentiel National d'Activité et de Compétences (RNAC) correspondant :

- Activités et compétences « équipier prompt-secours » <sup>1</sup>:

ACTIVITES / Bloc de compétences	COMPETENCES ASSOCIEES
<b>Agir en qualité d'équipier prompt-secours</b>	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

<sup>1</sup> RNAC équipier de sapeur-pompier volontaire ; source : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-formation-des-sapeurs-pompiers/Les-referentiels-de-formation-des-sapeurs-pompiers-professionnels-et-des-sapeurs-pompiers-volontaires/Formation-aux-emplois-operationnels-et-d-encadrement>

- Activités et compétences « équipier VSAV »<sup>2</sup>:

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
<b>Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes</b>	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
	Transporter une victime
	Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

### 3.1 *Eléments de compétences associées*<sup>3</sup>

<b>Bloc de compétences équipier prompt-secours</b>
<b>Activité : Agir en qualité d'équipier prompt-secours</b>
<b>Compétences :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans</li> <li>2. Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale</li> <li>3. Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale</li> <li>4. Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert</li> </ol>
<b>Savoir-agir :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en oeuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé</li> <li>2. Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition Alerter, informer</li> <li>3. Réaliser les bilans</li> <li>4. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale</li> <li>5. Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies et d'accidents spécifiques</li> <li>6. Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale</li> <li>7. Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette</li> <li>8. Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert</li> <li>9. S'intégrer dans la chaîne du secours à personne</li> </ol>

<sup>2</sup> RNAC équipier de sapeur-pompier volontaire ; source : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers/La-formation-des-sapeurs-pompiers/Les-referentiels-de-formation-des-sapeurs-pompiers-professionnels-et-des-sapeurs-pompiers-volontaires/Formation-aux-emplois-operationnels-et-d-encadrement>

<sup>3</sup> Définis dans le RNAC équipier de sapeur-pompier volontaire

## Éléments des compétences

### Habilités :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Désobstruer les voies aériennes
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Immobiliser une victime en tant que secouriste isolé
- Aider au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

### Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

### Connaissances :

- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Marche générale d'une intervention SUAP
- La sécurité collective et individuelle
- La zone d'intervention
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire, surveillance)
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les plaies et brûlures
- Les noyades
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secouriste isolé

## Bloc de compétences équipier VSAV

### Activité : Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes

#### Compétences :

1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. S'intégrer dans la chaîne du secours à personne en qualité d'équipier
3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
6. Transporter une victime
7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

#### Savoir-agir :

1. Mettre en oeuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV
2. Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
3. Se positionner au sein de l'équipe VSAV
4. Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux
5. Réaliser les bilans en vigueur
6. Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices
7. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
8. Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques
9. Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies
10. Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
11. Assurer le relevage d'une victime
12. Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime
13. Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport
14. Travailler en respectant les règles d'hygiène et d'asepsie
15. Contrôler, reconditionner les matériels et équipements

#### Eléments des compétences

##### Habilités :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Aborder une personne agressive, violente
- Aborder une personne en détresse sociale
- Désobstruer les voies aériennes
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Préserver les traces et indices pour les enquêtes judiciaires
- Mettre en oeuvre le protocole et les outils SINUS
- Assurer ou participer au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

##### Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

##### Connaissances :

- Marche générale d'une intervention SUAP
- Les interventions à caractère social
- La sécurité individuelle et collective
- La zone d'intervention
- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- La gestion des comportements agressifs, violents

- Les acteurs de l'organisation des secours
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaires)
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les zones du corps humain
- Traumatologie – système locomoteur
- Les brûlures
- Traitement des morsures, piqûres
- Accidents électriques
- Intoxications
- Blast
- Exposition prolongée à la chaleur / accidents dûs au froid
- Pendaison
- Membres arrachés ou sectionnés
- Pansements et bandages
- Parturientes
- Allergies
- Asthme
- Diabète
- Convulsions
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Le plan ORSEC dont NOVI
- Le protocole SINUS
- Damage control et tuerie de masse
- Capacité et modalité d'utilisation du VSAV
- Capacité et modalité d'utilisation des matériels d'oxygénothérapie
- Capacité et modalité d'utilisation des matériels d'immobilisation
- Capacité et modalité d'utilisation des matériels et équipements du VSAV

## 3.2 Evaluation

### Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour but d'estimer, en apportant des éléments factuels permettant de le confirmer, le niveau d'acquisition des blocs de compétences et des compétences visées dans le référentiel national d'activités et de compétences.

Les compétences des domaines d'activités opérationnels référencés doivent être acquises.

Les compétences transversales doivent être à minima en cours d'acquisition. La mesure des compétences des domaines d'activité se réalise lors de mises en situation correspondantes aux activités décrites dans le référentiel sur la base d'indicateur de réussite (critères).

Ce référentiel de formation et d'évaluation norme les pratiques du SDIS 36 et devient un outil d'aide à la décision qui doit permettre de certifier si un individu a les compétences en vue d'une action opérationnelle. La mesure des compétences se réalise lors de mises en situation correspondantes au tableau de compétences ci-dessus.

### 3.3 Modalités et critères d'évaluation

La formation « équipier SUAP » au sein du SDIS 36 intègre les techniques et procédures en intervention, définies par les recommandations nationales premiers-secours et/ou les notes départementales. Un participant ayant acquis le niveau « équipier PS » puis le niveau « équipier VSAV » obtient le niveau « équipier SUAP », à l'issue de sa formation d'équipier.

Pour progresser, l'apprenant doit être informé de façon permanente par l'équipe pédagogique, des résultats de son travail. En ce sens, l'évaluation est, en outre, une méthode qui permet de comparer une situation de départ à une situation d'arrivée.

Les indicateurs de réussite sont reportés sur les fiches d'évaluation et portent sur :

- La qualité des réponses : exactitude, précision, rigueur...
- Les procédés mis en œuvre : habileté, adéquation, adaptation...
- Les normes en vigueur : connaissances, respect, conformité...
- Le comportement : attitudes, autonomie, initiative, rapidité, pertinence...

Selon l'état d'avancement du groupe, de l'avancement de la formation, des objectifs à atteindre et des techniques pédagogiques à mettre en œuvre, le formateur utilise un ou plusieurs types d'évaluations déclinés ci-après. Dans ce référentiel, le processus d'évaluation est normé sur la base de différentes méthodes qui nécessitent une construction, une élaboration et une validation en plusieurs étapes :

- Evaluation diagnostique
- Autoévaluation accompagnée
- Evaluation formative critériée
- Evaluation sommative et certificative.

<b>Modalités d'évaluation<sup>4</sup></b>		
<b>Types d'évaluations</b>	<b>Objectifs de l'évaluation</b>	<b>Impacts de l'évaluation</b>
Evaluation diagnostique	Acte pédagogique de mesure réalisé en amont ou au début de la formation pour analyser le niveau de compétence de l'apprenant en rapport aux savoirs-agir du référentiel national d'évaluation	Valider les compétences déjà acquises  Adapter le parcours de formation sur la base du bilan du diagnostic
Autoévaluation accompagnée	Acte pédagogique de mesure réalisé par l'apprenant accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique en cours de formation destiné à :  - Matérialiser et à faire prendre conscience à l'apprenant de son niveau de compétences en rapport aux savoirs-agir du référentiel national d'évaluation - Développer la capacité de l'apprenant à activer et à articuler ses ressources - Confirmer ou pas l'atteinte du niveau requis	Déclencher chez l'apprenant la compréhension de ces évolutions ou de ces difficultés  Développer la réflexivité  Faire tracer via l'équipe pédagogique les évolutions ou les difficultés  Proposer en coopération avec l'apprenant un plan d'actions adapté favorisant le développement des compétences
Evaluation formative critériée	Acte pédagogique de mesure réalisé en cours de formation après mise(s) en situation pour analyser le niveau des apprenants par rapport aux savoirs-agir du référentiel national d'évaluation.  Phase administrative permettant de valider des compétences et/ou des blocs de compétences et de réaliser la synthèse des évaluations.	Validation d'acquisition de compétences et/ou de blocs de compétences  Adapter le parcours de formation sur la base du résultat de l'évaluation formative critériée  Proposer les actions de formation(s) adaptée(s) pour atteindre l'acquisition des compétences  Proposer à la commission validant les diplômes, la somme et la synthèse des évaluations permettant de délivrer (ou pas) le diplôme
Evaluation sommative et certificative	Phase de synthèse des évaluations citées ci-dessus	Proposer à la commission validant les diplômes la somme et la synthèse des évaluations permettant de valider ou pas la certification

<sup>4</sup> Tableau extrait du Référentiel National d'Evaluation équipier SPV.

Dans ce cadre-là, les acteurs des formations (apprenants, formateurs, évaluateurs) concernées doivent appliquer les procédés suivants. Les méthodes d'évaluations dématérialisées sont acceptées tant qu'elles respectent les fiches d'évaluations prévues par ce document.

### *L'évaluation diagnostique*

Les séquences suivantes « équipier PS » sont soumises à la formation ouverte à distance (FOAD) qui se réalisera, dans un premier temps, au moyen d'un questionnaire envoyé en amont de la formation.

<b>Partie 1</b>		<b>Cadre juridique</b>
1.	Attitude, rôle et responsabilité	
2.	Organisation des secours	
3.	Les acteurs et leurs rôles	
4.	Les DPS	
<b>Partie 2</b>		<b>Les fonctions vitales</b>
1.	Fonctionnement du système respiratoire	
2.	Fonctionnement du système circulatoire	
3.	Fonctionnement du système neurologique	
4.	Interaction des fonctions vitales	
<b>Partie 3</b>		<b>Anatomie du corps humain</b>
1.	Anatomie (antérieur/postérieur/parties du corps)	
2.	L'appareil locomoteur (os, muscles, tendons, ligaments)	

Les séquences suivantes concernent la formation « équipier VSAV » dans les mêmes modalités.

<b>Situation Nombreuses Victimes</b>	
1.	Causes et conséquences
2.	Rôle des premiers intervenants
3.	Le repérage secouriste (avec damage contrôle et lot SINUS)
4.	Le plan NOVI

L'évaluation consiste en la correction du questionnaire.

### *L'auto-évaluation accompagnée*

L'auto-évaluation accompagnée a une fonction de régulation pédagogique, en ce sens où elle permet au participant et au formateur de faire le point pendant l'action d'apprentissage pédagogique.

Une auto-évaluation accompagnée bien conçue par le formateur permet à l'apprenant de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses dépassements, de ses progrès et de ses réussites. Elle se retrouve dans toutes les étapes d'apprentissage lors du déroulement de la formation. Il est recommandé aux formateurs d'en user à titre de régulation. Elle permet un « fil conducteur » puisqu'elle est réalisée de façon permanente.

Elle peut dans le cadre des enseignements « équipier SUAP » revêtir différentes formes, du fait qu'elle s'inscrit dans une formation à pédagogie active :

- Le raisonnement à haute voix de l'apprenant est une des techniques qui permet de s'assurer de la réelle compréhension et élimine la réussite par mimétisme. La capacité d'une personne à expliquer et justifier ce qu'elle vient de faire permet de développer ses capacités d'**auto-évaluation**, de prise de conscience de l'erreur. Pour le formateur, cela permet de repérer la logique de raisonnement, de repérer la cause de l'erreur, d'y remédier et de s'assurer que la connaissance est stabilisée.
- La **réalisation pratique** des gestes ou des actions est essentielle à la mémorisation. **Un participant capable de réaliser une action, en expliquant l'objectif du geste, et les points clefs de la technique, a toutes les chances de se l'approprier et de la mettre en œuvre dans en opération.** A travers cette technique pédagogique, le formateur, mais aussi le participant, peuvent identifier l'erreur, en rechercher la cause et y remédier. Par ailleurs, ils peuvent développer la suite des séquences pédagogiques, car ils ont la certitude de l'acquisition du socle des savoirs propre à l'objectif spécifique dédié à la pratique du geste enseigné (**ateliers pratiques**).

L'autoévaluation accompagnée permet de remplir la « **fiche de suivi des gestes techniques** », par le participant, sous le contrôle d'un formateur qui veille à l'exactitude de la réalisation technique. Il est à préciser que la fiche de suivi des gestes prévoit des techniques « à faire » pratiquer par tous, et d'autres « à voir » sans obligation de réalisation du geste.

**Ceci se différencie par les mentions « FAIT » ou « VU » (cf ANNEXES 1 et 2)**

### *L'évaluation formative critériée*

Cette évaluation se déroule en 2 temps :

- **1<sup>er</sup> TEMPS** : La réalisation d'au moins quatre mises en situations professionnelles par participant

Les évaluateurs mettent une note A, B, C, D ou NE correspondant respectivement à « maîtrisé » ; « quelques erreurs sans gravité pour la victime, les secouristes ou les tiers » ; « erreur grave pour la victime, les secouristes ou les tiers » ; « aucune maîtrise » ; « Non évalué » si le participant n'avait pas à effectuer le geste ou s'il a été effectué par un autre. A la fin de la MSP, les formateurs et les apprenants conviennent des axes d'amélioration.

L'évaluation se fait donc en temps réel et implique une correction du geste lors du débriefing en s'appuyant sur **les indicateurs de réussite (habiletés, attitudes, connaissances...)**.

- **2<sup>ème</sup> TEMPS** : La validation des acquis du bloc de compétences de la formation correspondante « équipier prompt secours » ou « équipier VSAV » (phase administrative)

Elle implique que l'équipe pédagogique se réunisse régulièrement afin de faire la synthèse sur les compétences acquises ou non, selon les fiches d'évaluation des MSP (du 1<sup>er</sup> temps). A ce stade, la concertation doit mener à l'attribution d'une note A, B, C ou NE selon la MSP réalisée, correspondant respectivement à « ACQUISE », « EN COURS D'ACQUISITION », « NON ACQUISE » et « NON EVALUEE ». Il appartient au responsable pédagogique d'attribuer la note selon la discussion avec l'équipe pédagogique, mais aussi en tenant compte du niveau de difficulté du cas, le niveau attendu par l'évaluateur, et/ou d'autres paramètres pouvant influencer le comportement du participant.

Chacune des compétences prévues par le référentiel national d'évaluation doit être « ACQUISE » pour pouvoir proposer la validation à la commission. Aucune ne peut être acceptée comme étant « EN COURS D'ACQUISITION » ou « NON ACQUISE ».

**Ce document de traçabilité et de synthèse (cf ANNEXES 3 et 4) doit être à disposition du stagiaire et de l'équipe pédagogique durant toute la formation.**

### *L'évaluation sommative à visée certificative*

L'évaluation de certification est le concept permettant au SDIS 36, de délivrer aux stagiaires déclarés « APTE », un diplôme avec la mention « équipier SUAP » cochée. L'évaluation de certification engage ceux qui attestent du degré de réussite ou de performance de l'évalué.

Pour tenir l'emploi d'« équipier SUAP », les stagiaires doivent être reconnus aptes à l'évaluation de certification « équipier PS » et « équipier VSAV ».

Le diplôme est délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre.

- L'équipe pédagogique entoure le choix « OUI » si et seulement si le participant a obtenu « ACQUISE » à chaque validation des compétences lors des évaluations.
- L'équipe pédagogique se réfère ensuite à la « fiche de suivi des gestes techniques », et entoure « OUI » si et seulement si le participant a vu ou fait la totalité des gestes mentionnés.

Le participant sera alors proposé APTE, si et seulement s'il a obtenu « OUI » aux deux aptitudes d'étape ci-dessus. Si le participant obtient un « NON » à l'une des deux aptitudes d'étape, il est proposé INAPTE à l'aptitude finale.

	Aptitude d'étape	
<b>A validé la totalité des compétences ci-dessus</b>	OUI	NON
<b>A réalisé au moins une fois tous les gestes techniques « fiches de suivis »</b>	OUI	NON
<i>Le candidat est déclaré APTE s'il a validé ses deux aptitudes d'étape. Entourer le choix retenu</i>	Aptitude d'étape	
	APTE	INAPTE

### *3.4 Modalité de certification*

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis dans le référentiel d'évaluation est atteint.

La délivrance de la certification est assurée par le directeur de l'organisme de formation, après délibération d'une commission qui analyse la conformité de l'organisation de la formation et les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique.

### 3.5 Composition de la commission

Conformément au RNAC d'équipier de sapeur-pompier volontaire, la commission se compose :

- du directeur de l'organisme de formation ou son représentant (chef du service formation ou son adjoint) ;
- du responsable de l'action de la formation, rapporteur ;
- d'un officier de sapeur-pompier volontaire ;
- d'un caporal de sapeur-pompier volontaire.

Les évaluations réalisées tout au long de la formation et le plan de développement continu des compétences ont vocation à être pris en compte par la commission validant la formation. Tous les membres de la commission ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les trois quarts au moins des membres sont présents. La commission prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

### 3.6 Gestion des compétences non-validées

Dès lors qu'un stagiaire ne valide pas un bloc de compétences, il est autorisé à ne repasser que ce bloc, soit directement par une nouvelle évaluation définie par le responsable de formation dans le plan de développement continue des compétences, soit après avoir suivi à nouveau la partie de formation correspondante.

L'équipe pédagogique a le devoir d'offrir à chacun la même chance de réussite.

Pour une meilleure gestion, l'équipe pédagogique peut utiliser un « tableau de MSP » réalisé par le responsable pédagogique, afin d'avoir une vue d'ensemble sur les thèmes effectués par participant, et, par conséquent, s'assurer que chacun ait eu l'occasion de valider chacune des compétences attendues. Un exemple est présenté en annexe 5.

Une durée maximum de 3 ans a pour vocation de limiter dans le temps la capacité d'obtention d'un bloc non acquis. Au-delà de 3 années sans réussite, l'emploi ou l'activité n'a pas vocation à être assurée par le sapeur-pompier. Ce délai de 3 ans démarre à la date de la première évaluation non validée.

La gestion des compétences non validées ne prévoit pas de limite du nombre de tentatives pour obtenir un bloc dans ce délai de 3 ans.

### 3.7 Gestion des compétences validées (diplôme/attestation)

- a) les stagiaires ayant **suivi** la formation se voient remettre une **attestation de suivi de la formation** conforme au modèle FORSIS.
- b) les stagiaires certifiés par la commission se voient délivrer un **diplôme de portée nationale** conforme au modèle joint dans le RNAC.

Ces documents doivent permettre d'alimenter les données du livret individuel de formation.

Ce diplôme peut être attribué selon 3 modalités :

- la réussite à la formation ;
- la décision d'une commission de dispense de formation ;
- la décision d'une commission de validation des acquis de l'expérience.

En effet, des dispenses de formation pour un ou plusieurs blocs de compétences sont possibles après validation par la commission de dispense. Pour cela, une demande par courrier doit être adressée au directeur départemental des services d'incendie et de secours sous couvert de la voie hiérarchique (chef de centre et chef de compagnie).

Sur le diplôme, la modalité d'attribution ne doit pas apparaître, aucune discrimination entre les trois modes d'attribution ne doit être perceptible.

A la fin de la formation, l'équipe pédagogique doit constituer un dossier par participant comprenant les pièces suivantes :

- Fiches d'auto-évaluation (suivi des gestes techniques)
- Fiches d'évaluation des MSP
- Fiche d'évaluation formative critériée indiquant l'aptitude ou l'inaptitude du candidat.

Le responsable pédagogique veillera à la signature des évaluateurs sur chaque fiche, et à la signature des participants sur les fiches d'évaluation. En cas de refus de signature de la part du candidat, l'équipe pédagogique veillera à cocher la case « refuse de signer ».

Ces dossiers seront remis au service formation départemental en vue de la validation par la commission.

## 4. Conception du parcours de formation

### 4.1 Le chronogramme

La finalité de l'apprentissage est de construire les compétences nécessaires pour assurer les activités de l'emploi opérationnel, d'où la nécessité d'un outil qui permette au concepteur de visualiser la progression des étapes de l'apprentissage dans le temps.

Le chronogramme est une représentation schématique de l'ordre selon lequel les compétences devraient être acquises et de la répartition dans le temps des activités d'enseignement, **d'apprentissage et d'évaluation**. Il assure une **planification globale de l'ensemble** du référentiel de formation et permet de voir l'articulation qui existe entre les compétences.

Cette planification va au-delà du présentiel et vise à anticiper une certaine cohérence et une progression dans les apprentissages. Le chronogramme permet de décrire le déroulement de la formation et de préciser les modalités intégrées dans le cursus de formation.

Cet outil permet à l'institution de s'assurer de la logique pédagogique mise en place, de situer les temps d'évaluation formative et sommative, de mettre en évidence que l'ensemble des apprentissages sont abordés avec des mises en situation professionnelle en quantité afin de garantir un enseignement adapté. Ce document est présenté en annexe 6.

La durée des formations « Equipier PS » et « Equipier VSAV » est de 35 heures chacune de face à face pédagogique, hors FOAD, dans une enveloppe horaire de 40 heures de stage.

#### **Questionnaire intermédiaire**

En fin de formation « équipier prompt secours », le questionnaire intermédiaire en annexe 7 sera distribué aux participants afin qu'ils fournissent un travail personnel avant d'effectuer le stage « équipier VSAV ».

Lors du stage « équipier VSAV », l'équipe pédagogique peut y répondre différemment selon les circonstances : outils numériques (quizz-box, smartphone, etc.), sur tableau blanc, lors de MSP, etc.

## 4.2 Modalités de réalisation des MSP

Les MSP sont des exercices pratiques semblables à de réelles opérations. Elles prennent donc en compte l'intervention du début à la fin.

Elles visent à :

- donner du sens aux actions de formation
- rendre autonome l'apprenant : il devient acteur de son apprentissage
- permettre de développer les compétences multiples et liées
- faire émerger les besoins des apprenants
- rapprocher l'action de formation à la réalité du terrain

Une MSP se déroulera comme une intervention :

- départ donné au bip sélectif individuel
- existence d'un ticket de départ identique à celui utilisé en intervention
- trajet réel (mais géographiquement raisonnable)
- déroulement d'une intervention type
- un contexte au plus proche du réel pour que les sapeurs-pompiers exécutent les actions sans faire semblant, pouvant aller jusqu'à la fin de l'intervention
- réarmement du matériel
- remise en condition physique et psychologique du personnel

Les participants mettent en œuvre les procédures du départ en intervention jusqu'au retour au centre (reconditionnement du matériel et remise en condition physique et psychologique du personnel inclus).

En pratique, on peut réaliser des MSP simples, complexes ou évolutives en fonction des besoins.

Elles permettent donc :

- à l'apprenant de mobiliser des compétences
- à l'équipe pédagogique d'évaluer le niveau de mise en œuvre de l'ensemble des compétences par l'apprenant grâce à :
  - o l'observation des performances en situation
  - o un débriefing formatif.

Ainsi, une MSP se termine par une autoévaluation accompagnée d'un formateur ou par un débriefing formatif.

Réaliser une MSP implique donc un travail de préparation important en amont du stage et par conséquent un investissement des formateurs.

Une attention toute particulière doit être apportée à l'analyse de risque de la MSP.

De plus, la mise en place d'une MSP utilise du matériel pédagogique en quantité supérieure à une situation de travail et entraîne une mise en œuvre beaucoup plus longue.

Pour réaliser ses MSP, il faut :

- Réaliser un recensement des compétences à travailler
- Trouver un site approprié.
- Créer un scénario permettant la mise en œuvre des compétences à développer
- Faire signer l'autorisation de réalisation de MSP au responsable du site
- Réaliser l'analyse de risques de la MSP par l'équipe pédagogique
- Dimensionner les moyens de la MSP et les moyens de protection
- Créer des outils de diagnostic et d'évaluation

Après sa réalisation, il faut organiser un retour d'expérience de la MSP.

### **4.3 Le débriefing**

L'apprenant est actif en assurant les fonctions d'équipier lors d'une mise en situation formative.

Les formateurs sont en position d'observateurs et analysent les actions réalisées ainsi que le positionnement hiérarchique (apprenant) au sein de l'équipe afin d'apporter une appréciation sur l'outil évaluatif. La fiche évaluative présente des indicateurs permettant une mise en évidence d'actions réussies et d'autres perfectibles.

Un débriefing formatif doit répondre à quelques règles :

- Il doit avoir un intérêt diagnostic (points forts et à améliorer)
- Il doit être réalisé rapidement à l'issue de la mise en situation
- L'outil d'évaluation doit être systématiquement utilisé
- Il doit être réalisé individuellement puis collectivement
- Les participants doivent être mis en position de confort
- Il est axé sur les actions à améliorer

### **4.4 Modalités de réalisation des ateliers pédagogiques personnalisés (APP)**

Ces ateliers sont réalisés pour répondre à un besoin identifié suite à une MSP et ainsi développer, soit les connaissances rendant plus intelligibles la ou les situations vécues, soit les habiletés nécessaires à la réalisation des tâches et opérations de ces mêmes situations, soit les attitudes à mettre en œuvre face à ces situations particulières ou non. Leur forme pédagogique varie selon les besoins (travaux dirigés, cours, outils numériques, ateliers pratiques, travaux en sous-groupes, vidéos, ...).

Ces ateliers peuvent être réalisés collectivement. Le développement des connaissances et des habiletés restera quant à lui individuel. L'apprenant peut également travailler sur un APP en autonomie, ou bien sous la tutelle d'un autre apprenant expérimenté ou compétent. Cela peut permettre, par exemple, de découvrir un nouveau matériel ou une technique inconnue ou bien de développer ses connaissances sur un sujet particulier.

Pour réaliser ces APP, il faut :

- Réaliser un recensement du besoin du stagiaire
- Créer l'atelier (exposé, vidéo, fiche de tâche, démonstration, etc.)
- Permettre la reformulation
- Prévoir la mise en œuvre de l'apprentissage dans une prochaine MSP

## 5. Modalité de mise en œuvre

### 5.1 Gestion administrative

L'ensemble des documents administratifs et pédagogiques de la formation sont traités conformément aux procédures du service de la formation et du sport.

Ils seront archivés selon les conditions réglementaires en vigueur.

### 5.2 Nombre et qualité des acteurs de formation

La formation est organisée par un responsable de l'organisation de la formation du SDIS36.

Les séquences de formation sont dispensées par une équipe pédagogique composée :

- D'un responsable de l'action de formation, formateur accompagnateur (FORACC), fil conducteur de la formation
- De formateurs de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, formateurs accompagnateurs (FORACC) ou formateur en premier secours à jour de leurs obligations de formation continue
- D'intervenants spécialisés (ex : expert, membre d'une équipe spécialisée si MSP abordant une thématique particulière, , ...)

	Module SUAP
Formateur	1 formateur /4 apprenants
Expert / spécialiste	Si nécessaire et/ou opportunité après validation par le chef de groupement RH/formation

#### Les formateurs :

Participant à l'encadrement, ils doivent :

- détenir la qualification de Formateur Accompagnateur (à défaut Accompagnateur de proximité)
- être à jour de leur FMA obligatoire
- être sur la liste départementale d'encadrement

#### Effectifs d'apprenant :

Le nombre de participants à la formation doit tenir compte du nombre de formateurs, des locaux et du matériel à disposition sans excéder 18 participants au total hors période exceptionnelle (exemple : période de crise sanitaire faisant l'objet d'une note départementale en fonction des risques).

FORMATION « Equipiers PS »			
NOMBRE D'APPRENANTS :		6 à 12	13 à 18
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	Responsable de l'action de formation :	1	1
	Formateur(s) :	1 à 2	3 à 5
TOTAL ENCADREMENT :		2 à 3	4 à 5

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le 02/02/2021



ID : 036-283600120-20210201-BU\_20210201\_05B-DE

## ***6. Annexes***

## ANNEXE 1 : AUTO-EVALUATION ACCOMPAGNEE : SUIVI DES GESTES TECHNIQUES "PROMPT-SECOURS"

<b>Nom et prénom de l'apprenant</b>			
<b>CIS</b>			
<b>Date :</b>			
<b>Liste des techniques et gestes à pratiquer</b>	<b>FAIT</b>	<b>Liste des techniques et gestes à pratiquer</b>	<b>FAIT</b>
<b>LA SECURITE ET L'HYGIENE</b>		<b>L'ARRET CARDIAQUE</b>	
Lavage des mains eau+savon		Compression thoracique adulte	
Friction des mains		Compression thoracique enfant	
retrait des gants à usage unique		Compression thoracique nourrisson	
<b>LES BILANS</b>		Utilisation d'un DAE	
Examiner la fonction neurologique		<b>TRAUMATISME DES OS ET ARTICULATIONS</b>	
Examiner la fonction respiratoire		Maintien tête et pose d'un collier cervical	
Examiner la fonction circulatoire		Pose d'attelle	
Mesure de la saturation en oxygène			
Prise de pouls radial			
Prise de pouls carotidien			
Prise de pouls humérale			
Mesure de la tension artérielle avec appareil			
Mesure de la température			
Examen des pupilles			
<b>L'OXYGENOTHERAPIE</b>			
Utiliser une bouteille d'oxygène			
Réaliser une inhalation en O2			
Réaliser une insufflation en O2			
<b>OBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES</b>			
Claque dans le dos (adulte et enfant)			
Compression abdominale (adulte et enfant)			
Claque dans le dos chez le nourrisson			
Compression thoracique chez le nourrisson			
<b>LES HEMORAGIES</b>		<b>Liste des techniques et gestes à voir</b>	<b>VU</b>
Compression manuelle directe + mise en place d'un pansement compressif		Compression thoracique chez l'obèse et la femme enceinte	
Mise en place du garot tourniquet ou réalisation d'un garot de fortune		Utilisation du pansement israélien (tête et cou)	
<b>LA VICTIME INCONSCIENTE</b>		Réagir face à une plaie simple et/ou grave	
Retournement seul et à 2 secouristes		Réagir face à une brûlure simple et/ou grave	
Retrait du casque seul et à 2 secouristes		Bouche à bouche / bouche à bouche et nez	
Assurer une LVA chez un non traumatisé		Mise en place d'une canule oro-pharyngée	
Assurer une LVA chez un traumatisé		<b>Signature de l'apprenant :</b>	
Assurer une LVA chez une victime assise			
Apprécier la respiration chez un inconscient			
PLS seul et à 2 secouristes			
Utilisation d'un aspirateur de mucosité			

## ANNEXE 2 : AUTO-EVALUATION ACCOMPAGNEE : SUVI DES GESTES TECHNIQUES "EQUIPIER VSAV"

Nom et prénom de l'apprenant :

CIS :

Date :

Liste des techniques et des gestes à pratiquer	FAIT	Liste des techniques et gestes à pratiquer	FAIT	
<b>LES IMMOBILISATIONS</b>		<b>CEUILLETTE EN SECOURS ROUTIERS</b>		
Poser un collier cervical victime assise ou debout		Participation à une cueillette latérale		
Utilisation du matelas immobilisateur à dépression		Participation à une cueillette oblique		
Retournement sur plan dur (à la tête)		Participation à une cueillette axiale		
retournement sur plan dur (au retournement)				
Utilisation du brancard cuiller pour transférer une victime traumatisée du rachis sur le MID				
Mise en place d'une attelle cervico-thoracique (à la tête)				
Mise en place d'une attelle cervico-thoracique (au positionnement de l'attelle)				
<b>LES RELEVAGES</b>		<b>Liste des techniques et gestes à voir</b>	<b>VU</b>	
Pont néerlandais à 3		Connaissance sur la cueillette supérieure		
Pont simple		Connaissance sur une cueillette dans un poids-lourd		
Pont néerlandais à 4		Connaissance sur la prise en charge d'un nourrisson ou enfant dans un siège auto		
Pont amélioré		Connaissance sur le repérage secouriste		
Relever une victime en position assise ou demi-assise		<b>Signature de l'apprenant :</b>		
Relever à l'aide du brancard cuillère				
Utilisation alèse portoir souple				
Utilisation de la chaise portoir				
Préparer un brancard				
Arrimer une victime sur un brancard				
<b>LE BRANCARDAGE</b>				
Passage étroit				
Passage par une fenêtre ou franchissement d'obstacle				
Brancardage dans les escaliers ou dans une pente				
Brancardage en terrain accidenté (passage de fossé)				

**ANNEXE 3 : grilles d'évaluation « prompt-secours »<sup>5</sup>**

EVALUATION FORMATIVE CRITERIEE "EQUIPIER PROMPT-SECOURS" 1ER TEMPS						
Nom :			MSP N° :			
Prénom :			Thème :			
Date :						
Critères à observer	Compétences associées (cf grille 2 <sup>ème</sup> temps)	Entourer le choix				JUSTIFICATIONS
		A	B	C	NE	
Respecte et applique les consignes du chef d'agrès, rend compte ou alerte	1					
Veille à la sécurité immédiate des lieux de l'intervention	1					
Réagit face à une victime présentant une détresse vitale	2					
Réagit face à une victime ne présentant pas une détresse vitale	3					
Utilise correctement le matériel de premier secours	3					
Assure le relevage et le brancardage	1 et 4					
<b>Axes d'amélioration :</b>						

**Légende :**

**A** = compétence acquise **B** = compétence en cours d'acquisition **C** = compétence non acquise  
**NE** = Non évalué

**Evaluateur 1**

**Evaluateur 2**

**Apprenant**

NOM – Prénom

**SIGNATURES**

<sup>5</sup> Tableau d'évaluation interne SDIS36

**EVALUATION FORMATIVE CRITERIEE "PROMPT SECOURS"**

<b>Nom :</b>	Attribuer une note A, B, C ou NE dans les colonnes "MSP". Pour valider la compétence, l'apprenant doit avoir au moins un A et total A+B > C. S'il n'a que des B ou C, il n'est pas validé ; Si A+B=C, ou que des B ou un A et que des C, faire une MSP de rattrapage. En cas de doute, cette dernière donne la note finale.
<b>Prénom :</b>	
<b>Date :</b>	

Compétences	MSP1	MSP2	MSP3	MSP4	MSP5	MSP6	TOTAL		RATTRAPAGE	VALIDATION
							A+B	C		
1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente							A+B	C		OUI-NON
2. S'intégrer dans la chaîne des secours en qualité d'équipier							A+B	C		OUI-NON
3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur							A+B	C		OUI-NON
4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état de la victime							A+B	C		OUI-NON
5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette							A+B	C		OUI-NON
6. Transporter une victime							A+B	C		OUI-NON
7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie							A+B	C		OUI-NON

**Appréciation générale :**

**Légende :**  
**A** = compétence acquise **B** = compétence en cours d'acquisition **C** = compétence non acquise **NE** = Non évalué

**EVALUATION SOMMATIVE A VISEE CERTIFICATIVE "PROMPT SECOURS"**

	<b>Aptitude d'étape</b>	
<b>A validé la totalité des compétences ci-dessus</b>	OUI	NON
<b>A réalisé au moins une fois tous les gestes techniques « fiches de suivis »</b>	OUI	NON
<i>Le candidat est déclaré APTE s'il a validé ses deux aptitudes d'étape. Entourez le choix retenu</i>	<b>Aptitude d'étape</b>	
	APTE	INAPTE

**SIGNATURES :**

Evaluateur 1

Evaluateur 2

Apprenant

**ANNEXE 4 : grilles dévaluation « équipier VSAV »<sup>6</sup>**

EVALUATION FORMATIVE CRITERIEE "EQUIPIER VSAV" 1ER TEMPS						
Nom :			MSP N° :			
Prénom :			Thème :			
Date :						
Critères à observer	Compétences associées (cf grille 2 <sup>ème</sup> temps)	Entourer le choix				JUSTIFICATIONS
		A	B	C	NE	
Respecte et applique les consignes du chef d'agrès et rend compte	2					
Veille à la sécurité et aux règles d'hygiène et d'asepsie	1 et 7					
Utilise correctement le matériel de premiers secours	4 et 5					
Réagit face à une atteinte ou affection spécifique, souffrance psychologique ou comportement inhabituel	3 et 4					
Réalise une immobilisation générale du rachis	5					
Assure le relevage et le brancardage	6					
Communique au sein de l'équipe	2					
<b>Axes d'amélioration :</b>						

**Légende :**

**A** = compétence acquise **B** = compétence en cours d'acquisition **C** = compétence non acquise

**NE** = non évalué

**Evaluateur 1**

**Evaluateur 2**

**Apprenant**

NOM – Prénom

**SIGNATURES**

<sup>6</sup> Tableau d'évaluation interne SDIS36

**EVALUATION FORMATIVE CRITERIEE "EQUIPIER VSAV"**

<b>Nom :</b>	Attribuer une note A, B, C ou NE dans les colonnes "MSP". Pour valider la compétence, l'apprenant doit avoir au moins un A et total A+B > C. S'il n'a que des B ou C, il n'est pas validé ; Si A+B=C, ou que des B ou un A et que des C, faire une MSP de rattrapage. En cas de doute, cette dernière donne la note finale.									
<b>Prénom :</b>										
<b>Date :</b>										
Compétences	MSP1	MSP2	MSP3	MSP4	MSP5	MSP6	TOTAL		RATTRAPAGE	VALIDATION
1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente							A+B	C		OUI-NON
2. S'intégrer dans la chaîne des secours en qualité d'équipier							A+B	C		OUI-NON
3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur							A+B	C		OUI-NON
4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état de la victime							A+B	C		OUI-NON
5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette							A+B	C		OUI-NON
6. Transporter une victime							A+B	C		OUI-NON
7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie							A+B	C		OUI-NON

**Appréciation générale :****Légende :**

A = compétence acquise B = compétence en cours d'acquisition C = compétence non acquise NE = Non évalué

**EVALUATION SOMMATIVE A VISEE CERTIFICATIVE "EQUIPIER VSAV"**

	<b>Aptitude d'étape</b>	
<b>A validé la totalité des compétences ci-dessus</b>	OUI	NON
<b>A réalisé au moins une fois tous les gestes techniques « fiches de suivis »</b>	OUI	NON
<i>Le candidat est déclaré APTE s'il a validé ses deux aptitudes d'étape. Entourez le choix retenu</i>	<b>Aptitude d'étape</b>	
	APTE	INAPTE

**SIGNATURES :**

Evaluateur 1

Evaluateur 2

Apprenant

**ANNEXE 5 : tableau de suivi des MSP**

	SUIVI DES MSP						
Prénom - NOM	MSP 1	MSP 2	MSP 3	MSP 4	MSP 5	MSP 6	Signatures
Stagiaire 1							
Stagiaire 2							
Stagiaire 3							
Stagiaire 4							
Stagiaire 5							
Stagiaire 6							
Stagiaire 7							
Stagiaire 8							

## ANNEXE 6 : chronogramme équipier prompt-secours

Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic
Réponses au questionnaire cadre juridique, les fonctions vitales, anatomie	MSP/APP Les détresses respiratoires	MSP/APP Les détresses neurologiques	MSP/APP L'arrêt cardiaque	MSP/APP Les accidents de la peau
MSP/APP Notions élémentaires, hygiène, aseptie				MSP/APP Les victimes traumatisées
Repas				
MSP/APP La sécurité, les bilans	MSP/APP Les détresses circulatoires	MSP	MSP	MSP/APP
			MSP/APP Malaises et maladies	Evaluation de la formation
Reconditionnement du matériel				

**N.B** : conformément au principe d'approche par les compétences, la répartition des horaires est à adapter selon l'acquisition des compétences par les apprenants.

### ANNEXE 7 : chronogramme équipier VSAV

Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic	Diagnostic
Réponses au questionnaire secours à nombreuses victimes	MSP/APP Souffrances psychiques et comportements inhabituels	MSP/APP Relevages et brancardages	MSP/APP Dégagements secours-routiers	MSP
MSP/APP Malaises et affections				
Repas				
MSP/APP Atteintes circonstancielles	MSP/APP Les immobilisations générales	MSP	MSP	MSP
				Evaluation de la formation
Reconditionnement du matériel				

**N.B** : conformément au principe d'approche par les compétences, la répartition des horaires est à adapter selon l'acquisition des compétences par les apprenants.

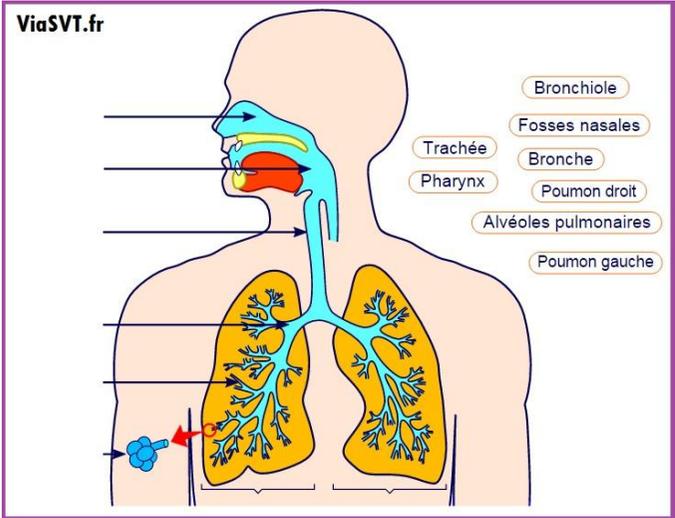
**ANNEXE 7 : questionnaire intermédiaire****Questionnaire intermédiaire Equipier prompt-secours / Equipier VSAV****Partie Prompts-Secours :**

- 1- Que signifient ces acronymes : VSAV, SDIS, SSSM, CTA, CODIS, SAMU, SMUR, AVP, CRRA, CORGN, PAPS, DPS ?
- 2- Quelles sont les mesures de protection de base contre d'éventuelles contaminations ?
- 3- Quelles sont les distances de sécurité à respecter pour baliser un AVP en secouriste isolé ?
- 4- Quand doit-on faire un dégagement d'urgence ?
- 5- Quelles techniques de dégagement d'urgence connaissez-vous ?
- 6- Comment se caractérise le signal national d'alerte ? (les temps début/fin)
- 7- A quelles questions permet de répondre le bilan circonstanciel ?
- 8- Donner tous les signes d'une détresse circulatoire, respiratoire et neurologique ?
- 9- Donner les fréquences cardiaques et respiratoires normales en fonction de l'âge ?
- 10- Quelles sont les prises de pouls que vous pouvez effectuer ?
- 11- Que signifie TA ?
- 12- A quoi sert le bilan complémentaire ?
- 13- Que signifient PQRST et MHTA ?
- 14- Expliquez quand et comment fait-on une palpation complète ?
- 15- Qu'est-ce que l'altération des fonctions vitales ?
- 16- Quelles sont les positions d'attente pour une victime consciente ayant une détresse neurologique, une victime ayant une détresse respiratoire, et une victime ayant une détresse circulatoire ?
- 17- Compléter le schéma A.
- 18- Expliquez l'OAP ? Définissez le terme « expectoration mousseuse et rosée ».
- 19- Quels sont les deux types d'obstruction des voies aériennes ? Différenciez la conduite à tenir.
- 20- Quelles sont les règles d'administration d'oxygène dans le département ?
- 21- Quelle est la différence entre inhalation et insufflation ?
- 22- De quoi est composé le sang ?
- 23- Complétez le schéma B.
- 24- Qu'est-ce qu'un infarctus ? Qu'est-ce qu'un infarctus du myocarde ?
- 25- Détaillez la conduite à tenir sur une hémorragie externe.
- 26- Quand peut-on mettre un garrot ?
- 27- Que signifie AVC ? Détaillez les deux types d'AVC ?
- 28- Qu'est-ce qui détermine la mise en PLS d'une victime seul ou à deux ?
- 29- Comment se fait la libération des voies aériennes chez un traumatisé inconscient ?
- 30- Quels sont les temps d'aspiration de mucosité selon l'âge ?
- 31- Quels sont les signes d'un Arrêt Cardiaque ?
- 32- Qu'est-ce que le Gasp ?
- 33- Quels sont les rythmes de la réanimation à 2 secouristes pour un adulte ? Pour un enfant ?
- 34- Quand met-on en place une canule oro-pharyngée ?
- 35- Comment différencier la plaie ou brûlure simple, de la plaie ou brûlure grave ?
- 36- Compléter le schéma C.
- 37- Jusqu'à quels pourcentages pouvons-nous refroidir une brûlure thermique selon les âges ?
- 38- Que peut provoquer un coup sur la tête (traumatisme du crâne) ? Quels en sont les signes ?

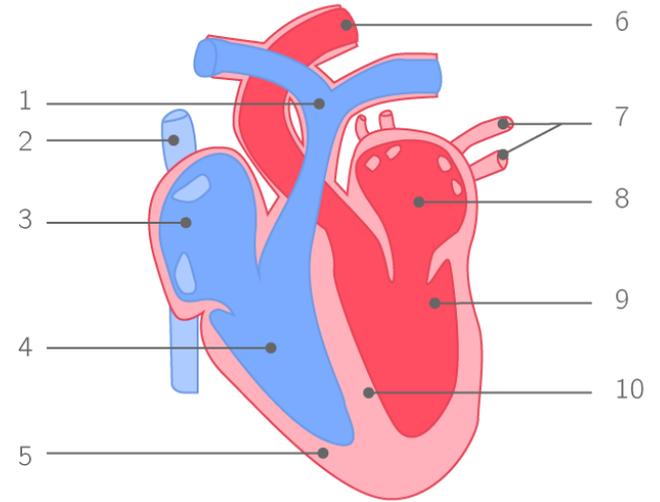
**Partie Equipier VSAV :**

- 39- Quels sont les 3 obligations de l'équipier secouriste ?
- 40- Quels sont le ou les matériels utilisables pour une immobilisation générale du rachis chez une victime debout ? Allongée sur le ventre ? Allongée sur le dos ? Assise ?
- 41- Quelle est la différence entre un relevage et un brancardage ?
- 42- Quelles sont les deux conditions à observer chez la victime qui permettent un relevage à 3 équipiers porteurs ? Même question à 4 ?

**SCHEMA A**



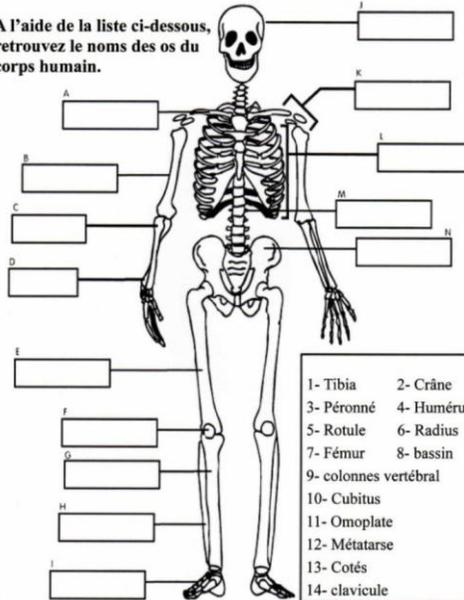
**SCHEMA B**



**SCHEMA C**

## LE SQUELETTE HUMAIN

A l'aide de la liste ci-dessous, retrouvez le noms des os du corps humain.



### Annexe 8 : les outils pédagogiques

Moyens de communication	4 Radios TPH 700
Moyens en véhicule	1 VSAV avec inventaire complet
Moyens Bibliographiques	Recommandations nationales annuelles SUAP Doctrines Départementales : notes, RI, RO Partage d'Information Opérationnelle
Moyens Informatiques	1 Ordinateur 1 Vidéo Projecteur
Fournitures Scolaires	1 Ramette de papier 1 lot de feutres tableau Blanc 1 Paper Board 1 lot de pochette plastique Scotch Punaise
Sites de MSP	Des sites adaptés aux MSP (Maison individuelle, hangar, Immeuble etc.)
Matériels pédagogiques	1 valise maquillage 1 lot de mannequin adulte/enfant/nourrisson/DSA formation
Divers	1 sac prompt-secours complet avec une bouteille O2

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le 02/02/2021



ID : 036-283600120-20210201-BU\_20210201\_05B-DE



Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre